6666 - Doit-elle conserver un travail qui l’oblige à cohabiter avec les hommes

question

Question : Je suis une musulmane de 31 ans et , j’ai acquis des connaissances élémentaires sur l’Islam selon une approche occidentale. Car , j’ai fait mes études à l’Extérieur dans une université européenne.Ensuiute j’ai travaillé pour une grande société internationale qui applique la méthode dite career pass . Mes parents m’ont éduqué selon un mode de vie qu’ils se sont choisi. En plus c’est moi qui prends en charge mes deux parents actuellement sans emploi.A présent, je vis toute seule dans un pays occidental où il n’y ni arabe ni musulman. Ayant obtenu une éducation islamique de base , je sens un certain isolement dans cette société, car je n’ai aucune envie d’asister aux cérémonies ou de fréquenter les bars ou de sortir avec des hommes , etc....

Deux options s’offrent à moi :la première est de rentrer à la maison pour vivre sous la protection des pères et mères et chercher un travail pour m’occuper . Je pourrais trouver un homme que j’épouserai...Ce qui impliquerait le sacrifice du revenu, ne serait ce que pour une période déterminée. Ce qui entraînerait une conséquence négative pour ma famille en plus du sacrifice d’un poste important dans la société qui m’emploie. La deuxième est de garder l’emploi dans l’espoir de trouver un jour un musulman pieux qui m’aiderait à mener une vie islamique.

Que pense l’Islam de cette affaire? J’espère que vous répondrez à ma question dans les meilleurs délais , car j’ai besoin de procéder à des changements sérieux rapidement.

la réponse favorite

Louange à Allah.

1.Les deux options posées par la soeurs auteur de la question sont des options entre ce qui est juste et ce qui éronné , entre le licite et l’illicite. C’est pourquoi il ne nous est permis de vous suggérer autre chose que de conserver votre capital c’est-à-dire votre foi et votre chasteté et de

regagner votre famille pour vivre en sécurité sous sa protection.Peut-être Allah vous facilitra t-Il un emploi licite et un mari pieux. Nous vous apportons la bonne nouvelle que renferme ce hadith du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) Quiconque abandonne une affaire pour complaire à Allah, Allah la lui compensera par une affaire meilleure.. Ce hadith a été vérifié par Cheikh al-Albani (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) dans Hijab al-mar'a al-mouslima'', p.. 49.

2 Combien sont ces frères et soeurs ayant abandonné derrière eux des milieux où ils exerçaient des emplois qui leur apportaient de grands profits! Dès qu'ils ont abandonné ces emplois après avoir été mis au courant des violations de la Charia qu'ils impliquaient , Allah leur a fourni de nombreux autre smoyens de gagner leur subsistance et les a installés dans l'aisance et guidé leurs coeurs vers une situation meilleures que celle qu'ils avaient connue.

Nous rappelons à la soeur auteur de la question qu'en ce qui concerne ses parents, sa présence à leurs côtés pour s'occuper d'eux est meilleure que la séparation. Elle ne doit pas se soucier de leurs préoccupations contraires à la Charia.

Les gens du commun s'acharnent sur les choses d'ici-bas et ne tiennent souvent pas compte des prohibitions légales (religieuses) dans lesquelles leurs enfants risquent de tomber.

3.Quant à l'effort visant à acquérir les biens de ce bas monde au détriment de la religion , nous ne l'acceptons ni pour nos soeurs ni pour nos filles ni pour la soeur , auteur de la question.

4.Ne soyez pas facinée par le rang international de la société ni par le caractére alléchant de ses salaires ; car tout cela n'a aucune valeur s' il doit entrainer la colère d'Allah le Tres Haut :Il suffit que vous travaillez au milieu d'hommes et que vous vivez dans un pays où il n'y a pas de musulmans, à côté du fait que vous pouvez être amené à vous déplacer toute seule en pays de mécréant et habiter toute seule dans une maison.Situation qui comporte des risques évidents pour votre foi; votre personne et votre honneur.Les textes religieux indiquent l'interdiction de la cohabitation entre hommes et femmes ;le voyage de la femme sans compagie et l'instalation chez les mécréants

5. l'isolement dont vous avez parlé peut ne pas durer longtemps à cause de la multiplicité des

tentations et la rareté de ceux susceptibles d'apporter assistance et conseils (désintéréssé).

Le chemin du mal commence par un pas ;et une fois qu'on s'y engage, il devient difficile de méditer sur son propre sort et sur l'au delà .C'est une des grâces divines à votre profit que de vous inspirer la recherche de conseils et de connaissances portant sur les dispositions de la Charia .Ne regrettez pas la perte (des profits)d'ici bàs .Peu de choses peuvent suffire à celui qui se contente de son sort ; et l'avidité fait périr et prive de la faculté de réflechir et du scrupule qui détourne de la quête .

5.Rien ne vous empêche de chercher un emploi licite ; surtout quant on sait que certaines société recrutent des agents qui travaillent à domicile grâce aux réseaux internet .Ce qui pourrait offrir un bon alternatif légal aux dames musulmanes .

Nous demandons à Allah de vous guider vers ce qui vous est utile et de vous conserver votre foi .I ll en est le garant capable.

Puisse Allah bénit notre Prophète Mouhammad.

Allah le sait mieux.